



Compagnie IAS

Mme Melinda ALVES
Chargée de Comptes
malves@bdj-sa.com
01.56.37.09.46

1. Nature des garanties de base		Plafond	Franchise
A Responsabilité Civile Professionnelle			
1	Intermédiaire d'assurances de personnes et/ou IARD , Conformément à l'Article L511-1 du Code des assurances, et dans les conditions d'exercice déclarées à l'Orias	2.500.000 € Par sinistre & par année d'assurance	20 % de l'indemnité due (maxi 3.500 €)
2	Intermédiaire en Opération de Banque & en Services de Paiements sans fonds confiés IOBSP , Conformément à l'Article L519-1 du Code Monétaire et Financier, et dans les conditions d'exercice déclarées à l'Orias	800.000 € Par sinistre & par année d'assurance	20 % de l'indemnité due (Max 1 500 €)
B Garanties Financières			
4	Intermédiaire d'assurance de personnes sans encaissement de fonds de tiers hors mandat d'encaissement	115.000 €	Néant
5	Intermédiaire en Opération de Banque & en Services de Paiement sans fonds confiés	115.000 €	Néant
C Garanties Complémentaires			
6	Responsabilité civile du ou des dirigeants sociaux	500.000 € par sinistre & par année d'assurance	Néant
7	RC Archives – Documents confiés	150.000 € par sinistre	1.000 €
8	Défense Pénale (honoraires d'avocats, d'experts...)	150.000 € par sinistre	Néant
9	Défense Civile	A concurrence des garanties RC	Néant
10	Assistance et Défense en cas de contrôle d'une autorité administrative (ACPR)	25.000 € par sinistre	Néant
11	Assistance et Défense en cas d'usurpation d'identité	100.000 € par sinistre	Néant

12

Responsabilité Civile Exploitation	9.000.000 €	
Tout dommages confondus		
Dont :		
• Dommages corporels et immatériels consécutifs par année d'assurance	9.000.000 €	1.000 € Par sinistre sur tout autre dommage que corporel
• Limité en cas de « faute inexcusable » de l'employeur à	3.500.000 €	
• Dommages matériels et immatériels consécutifs par sinistre	2.000.000 €	
• Responsabilité civile vol par sinistre	150.000 €	

D PROTECTION JURIDIQUE

13 **Prévention et informations juridiques** (assistance juridique en ligne)
Recherche d'une solution amiable/ défense judiciaire /exécution et suivi des décisions obtenues

Montant maximum de garantie par litige :
20.000 €

Domaine de garantie

- Litiges liés à l'activité professionnelle de votre entreprise (relations contractuelles, propriété et usage des biens immobiliers professionnels, relations de voisinages, environnement économique et concurrentiel, relations avec les administrations, infractions pénales liées à votre activité, déplacement professionnel)
 - Litiges sur facturation d'honoraires
 - Litiges d'ordre social
 - Litiges d'ordre fiscal
 - Relations avec les administrations, les organismes sociaux (URSSAF, Pôle Emploi, Inspection du travail...), les services publics et les collectivités territoriales
 - Assistance communication de crise
 - Aides et subventions
 - Garantie frais de stage/ permis
 - Recouvrement de créances
- Seuil d'intervention :
200 €

Contrat Groupe n° 8 592 551 souscrite auprès de COVEA Protection Juridique

**2. PRIME ANNUELLE Y COMPRIS FRAIS ET
PROTECTION JURIDIQUE**

Garanties	Chiffre d'Affaires	Prime Annuelle TTC
Courtier d'assurances de Personnes IOBSP	Création	844 €
	0 € < CA < 60 000 €	974 €
	60 001 € < CA < 120 000 €	1 064 €
	120 001 € < CA < 180 000 €	1 244 €
	180 001 € < CA < 999 999 €	0.65 %
	1 000 000 € < CA ≤ 4 999 999 €	0.55 %
	4 999 999 € < CA < 10 000 000 €	0.47 %
	CA ≥ 10 000 000 €	Sur mesure

Option IARD	Majoration de 5 % - Minimum 200 € TTC
Frais BDJ	40 € / an

→ La provision minimum annuelle comprend 84 € TTC de prime protection juridique et 40 € de frais BDJ

Adhérent

Nom ou raison sociale : RCS :

Adresse : Code Postal :

Ville : Tel :

E-mail :

Assureurs

<p>MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 126</p> <p>MMA IARD, Société Anonyme au capital de 537 052 368 euros, RCS Le Mans 440 048 882, Sièges sociaux : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9, Entreprises régies par le code des assurances,</p> <p>Ces sociétés sont dénommées ensemble « MMA »</p>	<p>COVEA PROTECTION JURIDIQUE Société anonyme, au capital de 88 077 090,60 € RCS Le Mans 442 935 227 33, rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2 Entreprise régie par le code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS Cedex 09</p> <p>Ci-après dénommée Covéa Protection Juridique</p>
--	---

BDJ est soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec MMA IARD dans le cadre de la police groupe n° 127 122 480 & pour la Protection Juridique avec Covéa PJ police groupe N° 8 592 551.

Courtier

BDJ SAS au Capital de 2 294 800 €, immatriculé au RCS de Paris sous le N° **410 334 593**

Siège Social : 39 Rue Mstislav Rostropovitch – TSA 19968 – 75815 Paris cedex 17.

Orias n° **07 001 494** - www.orias.fr - Code NAF : 6622Z - N° de TVA intercommunautaire : FR7141033459300036

Options

Souhaitez-vous souscrire l'option courtage d'assurance IARD :

Sous réserve du questionnaire complété & signé

Je souscris : Oui Non

Aurez-vous le statut d'IOBSP ?

Oui Non

Effet – Durée

Date d'effet souhaitée : 2 0 2

Au plus tôt le jour de réception de la demande

L'échéance annuelle est fixée au **1^{er} janvier** de chaque année.

Documents à fournir :

Extrait K-bis de moins de 3 mois

Questionnaire ci-joint complété si Option IARD

Antécédents sinistres

Dernier chiffre d'affaires connu hors taxe ou prévisionnel annuel : _____ €

Déclaration

- Déclare n'avoir connaissance d'aucun fait dommageable ou réclamation susceptible d'engager ma responsabilité.
- Reconnait que le contrat groupe proposé correspond parfaitement à mes objectifs, besoins et exigences
- Déclare avoir pris connaissance avant mon adhésion, de l'IPID, des Conditions Générales & Particulières relatives au contrat MMA N° 127122480 et vouloir bénéficier des garanties desdits contrats
- Déclare avoir pris connaissance avant mon adhésion, de l'IPID, des Conditions Générales & Particulières relatives au contrat COVEA PJ n°8592551 et vouloir bénéficier des garanties desdits contrats si je coche l'option
- Conformément aux articles L 113.8 et L 113.9 du Code des Assurances, le contrat d'assurance est nul en cas de réticence ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de l'Assuré, si cette réticence ou cette fausse déclaration change l'objet du risque ou en diminue l'opinion pour l'Assureur, alors même que le risque omis ou dénaturé par l'Assuré a été sans influence sur le sinistre.

Traitement des données personnelles.

Les données à caractère personnel concernant l'adhérent sont utilisées dans le cadre de la passation, la gestion et l'exécution de ses contrats d'assurance. Elles peuvent également être utilisées à des fins de gestion commerciale sauf opposition de sa part, de contrôle interne, de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que de lutte contre la fraude à l'assurance. Ce dernier traitement peut entraîner une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude. Les données sont destinées à MMA IARD SA & COVEA PJ, responsable des traitements, et pourront être transmises, dans les limites de leurs habilitations, aux entités, mandataires et partenaires contractuellement ou statutairement liés et à des organismes professionnels. Pour exercer votre **droit RGPD**, nous vous remercions d'adresser un mail info@bdj-sa.com.

Signature

Fait à

Le

Nous vous prions d'attendre la réception de votre appel de cotisation pour tout règlement.

Contactez-nous

BDJ SAS
SEASON
39 Rue Mstislav Rostropovitch,
TSA 19968
75815 PARIS CEDEX 17
www.bdj-sa.com

Mme Melinda ALVES
Chargée de Comptes
malves@bdj-sa.com
01.56.37.09.46

A propos de votre courtier

BDJ SAS au Capital de 2 294 800 €, immatriculé au RCS de Paris sous le N° 410 334 593 - Siège Social : 39 Rue Mstislav Rostropovitch – TSA 19968 – 75815 Paris cedex 17. Orias n° 07 001 494 - www.orias.fr - Code NAF : 6622Z - N° de TVA intercommunautaire : FR7141033459300036

Intermédiaire en Assurance (IAS) en qualité de Courtier en assurance. Positionné dans la catégorie « b ». L'activité d'IAS est contrôlable par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS CEDEX 09 et internet : www.acpr.banque-france.fr

Rémunération, un pourcentage est appliqué sur la prime HT (commission) + frais de dossier inclus dans la prime d'assurance. Assureur représentant plus de 33 % du chiffre d'affaires en intermédiation en N -1 : MMA

En cas de réclamation, vous pouvez nous adresser par écrit à l'adresse suivante :

BDJ SA, 39 rue Mstislav Rostropovitch, 75815 PARIS cedex 17 ou par mail à l'adresse suivante : reclamations@bdj-sa.com

BDJ s'engage à accuser réception de votre réclamation dans les dix jours et à vous fournir une réponse dans un délai maximum de deux mois. Si le différent persiste ou si la réponse apportée par BDJ ne vous convient pas, vous pourrez également contacter : Le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP), Service Médiation de la Consommation, 39 Avenue Franklin D. Roosevelt 75008 PARIS, www.mediateur-conso.cmap.fr